

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARNAC

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 13

Date de la convocation : 22 Septembre 2006

Date d'affichage : 22 Septembre 2006

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAUBIER Claude, Maire.

PRESENTS : MM. LAUBIER Claude, CARMIGNAT Michel, TROMPEAU Bruno, FAGEON Marie-Claire, DEJOIE Christine, CABENET Gilles, ROBERT Christiane, FAGEON André, DEJOIE Jean, LUNEAU Jean-Michel, ROTH Christine, ROBERT Jean-Alain, CANO-MENENDEZ Jean.

ABSENTS : MM. BARITAUD Joël, TROMPEAU Jacqueline

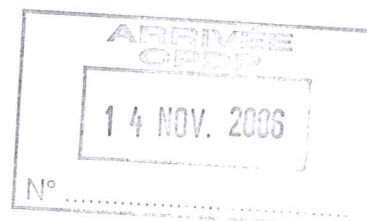
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. FAGEON Marie-Claire

OBJET DE LA DELIBERATION :

Ligne grande vitesse LIMOGES – POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 Septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES – POITIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



S'oppose à la création d'une ligne à grande vitesse LIMOGES – POITIERS qui risquerait de reléguer la voie CHATEAUROUX – PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grande centre, soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'INDRE, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande :

- la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

POUR EXTRAIT CONFORME.
LE MAIRE,



*Pour le Maire
L'Adjoint délégué.*

Reçu à la SOUS-PREFECTURE
DU BLANC (Indre)

Le 13 OCT 2006



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE LE

Et publication le

LE MAIRE,